

Revenu minimum garanti

supplément est malheureuse. Je pourrais habiter une maison de \$30,000 qui m'appartiendrait et obtenir le supplément, mais je ne puis verser \$95 et le toucher. Cela a-t-il du bon sens? Et avec les prix qui ne cessent de grimper, comment pourrais-je arriver avec \$205 ou ce que vous voudrez. Il me faut retourner au travail et je me réjouis de pouvoir y retrouver une place; s'ils ne prennent, ce n'est pas par pitié mais parce que je travaille bien. Je préfère travailler plutôt que d'accepter une aide financière et, par ailleurs, j'ai la chance de pouvoir travailler à des heures qui me conviennent.

J'en suis reconnaissante et mon gouvernement devrait éprouver de la reconnaissance devant une femme comme moi. Le ministère m'a traitée comme une vulgaire criminelle. On a repéré la personne qui détenait \$175 des fonds fédéraux. Et à Ottawa, on dépense tous les jours de l'argent comme des marins en goguette. Je pourrais pleurer en pensant à la politique canadienne.

Je demande seulement que la sentence qui m'a été imposée soit annulée et que mon argent me soit remboursé. Je ne demande pas de pension. Je préfère travailler. Je ne fume ni ne bois; je ne m'offre même pas le luxe de la télévision par câble. Je ne connais pas encore d'autres moyens d'économiser sur l'achat de tout ce dont j'ai besoin.

Je vous saurais gré de toute pression que vous pourriez exercer sur ceux qui établissent des règles si terribles. Je vous remercie.

Bien à vous,

Minnie H. Robinson.

Le 31 janvier, j'ai écrit au ministre. J'ai reçu un accusé de réception, mais pas encore de réponse. Je comprends que le ministre soit très occupé, qu'il doive s'inquiéter des propriétaires millionnaires de la ligne de football et se demander qui va contrôler les membres des ligues américaines qui jouent au Canada. Mais cette petite dame de 78 ans a très bien exprimé ce qui ne va pas au ministère. Tout ce que je pourrais dire de plus n'ajouterait rien, je pense, à la thèse de Minnie.

● (2030)

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, je voudrais d'abord dire combien j'apprécie l'occasion de participer à ce débat et l'occasion qui nous est fournie par le Parti du Crédit Social du Canada de débattre cette question importante du revenu annuel garanti.

J'ai apprécié les observations faites aujourd'hui par certains députés au cours de ce débat. Je pense que nous avons assisté, en effet, à un débat d'une qualité remarquable qui contribue à faire avancer l'opinion publique, celle des députés et celle du gouvernement sur le problème de la pauvreté auquel nous devons faire face en tant que pays et en tant que société, à l'heure actuelle.

Je voudrais, peut-être, simplement au début, faire quelques remarques sur des allégations qui ont été faites au cours de la journée au sujet de certaines paroles que j'aurais dites ou que je n'aurais pas dites. Je me réfère en particulier à la déclaration de l'honorable député de Drummond (M. Boisvert) qui citait une coupure de journal selon lequel je me serais opposé à l'établissement d'un revenu annuel garanti au Canada. Je signale à l'honorable député qu'il se réfère au document même qui a servi de base à l'article dont il a parlé à la Chambre, et qu'au lieu de s'amuser à lire des coupures de journal, il pourrait s'amuser à lire les copies de ce discours que je lui ai déjà fait parvenir il y a plusieurs mois, et qu'il aurait pu se donner la peine d'examiner. Il se serait rendu compte que l'article du journal ne représente absolument pas les opinions exprimées dans le discours en cause. Je le réfère à un autre discours que j'ai prononcé le 20 novembre dernier, à Montréal, devant les représentants de l'Association canadienne d'étude fiscale.

J'espère qu'en toute honnêteté et, comptant sur la bonne foi de l'honorable député, que celui-ci se donnera la peine

[M. McKinnon.]

de détruire la coupure en cause et de considérer qu'il s'agit littéralement d'un canard ou d'un article qui rapporte tout à fait faussement les déclarations que j'ai faites. Encore une fois, je le réfère au discours même que j'ai prononcé à Montréal à cette occasion, et il verra que loin de m'opposer au revenu annuel garanti, j'ai parlé en faveur d'une telle mesure, particulièrement en ce qui a trait à toutes les personnes incapables de travailler ou qui sont incapables de travailler, pour quelque raison que ce soit.

J'éviterai de perdre beaucoup de temps en commentant les remarques de l'honorable député relativement aux caractéristiques de la circonscription d'Outremont. Je lui suggère de se donner peut-être la peine de passer par là un jour ou l'autre, afin de se rendre compte que les limites de la circonscription d'Outremont ne sont pas nécessairement les limites de la ville d'Outremont, et que même dans cette ville il existe encore passablement de citoyens dépendant d'allocations de bien-être social, notamment dans les quartiers les plus défavorisés de cette ville. La circonscription d'Outremont couvre à peu près le double de celle de la ville du même nom et compte aussi le double de la population de cette ville. Et si je puis le mettre au défi, je serais prêt à lui parier qu'il y a plus d'assistés sociaux dans la circonscription d'Outremont, qu'il n'y en a dans celle de Drummond.

Tout comme lui, j'ai l'occasion d'en recevoir occasionnellement au bureau de ma circonscription. Mais je ne consacrerai pas beaucoup de temps à ce sujet, car je pense qu'il est tout de même important de prendre quelques minutes pour discuter de la motion à l'étude.

Je dois dire que s'il ne s'agissait que d'un énoncé de principes au sujet du revenu annuel garanti, il m'aurait fait plaisir d'appuyer cette motion. Cependant, je dois constater que cette motion est rédigée d'une façon qui, malheureusement, ne mérite pas l'appui du gouvernement, et je ne crois pas qu'elle devrait mériter l'appui des gens qui examinent objectivement la situation telle qu'elle s'est présentée dans le pays depuis au moins un an et demi.

La motion se lit ainsi:

Que cette Chambre déplore que le gouvernement n'ait pris aucune mesure concrète afin de réaliser un système de revenu minimum annuel garanti pour vaincre la pauvreté au Canada et permettre ainsi à chaque Canadien de faire face aux problèmes de la hausse des prix et combattre efficacement l'inflation.

Je lui dirai d'abord qu'il est sûrement faux de prétendre qu'aucune mesure concrète n'a été prise pour mettre en œuvre un système de revenu minimum annuel garanti. Tout d'abord, le monde sait que la pension de sécurité de la vieillesse avec le supplément de revenu garanti, constituent véritablement un revenu annuel garanti. Il s'agit d'une mesure qui a été adoptée par le Parlement il y a déjà plusieurs années.

Alors, depuis novembre 1972, nous avons amélioré substantiellement les bénéficiaires prévus en vertu de ce régime. En outre, nous avons mis en œuvre, comme mon secrétaire parlementaire (M. Cafik) l'a rappelé cet après-midi, une expérience-pilote au Manitoba, laquelle est financée à 75 p. 100 par le gouvernement fédéral, et qui a pour but d'éprouver diverses facettes du revenu minimum garanti. Ceci sera sûrement d'une très grande utilité à la fois au gouvernement fédéral et aux provinces en ce qui a trait à la mise en œuvre de toute mesure ultérieure que nous songerions à adopter.

Est-il besoin de rappeler qu'au mois d'avril de l'an dernier le gouvernement a publié un document sur la sécurité sociale. On y trouve la proposition n° 6 et la proposition n° 7, suggérant l'établissement d'un régime de supplément du revenu et un régime de revenu garanti. Je cite particulièrement la proposition n° 7: